

L'hon. M. Martin: Je n'y vois aucune difficulté. En peu de mots voici ce qui en est. Juridiquement, aucune autorité canadienne n'est tenue de s'occuper de la santé des indigènes du pays. En gros, telle est la situation. Mais le gouvernement fédéral s'est chargé de ce soin. Il y a dix ans, le budget afférent aux services de santé des Indiens était d'un peu plus d'un million. Aujourd'hui, il s'établit entre 18 et 19 millions. Les honorables députés de Brandon, de Brant-Haldimand et d'autres qui ont des hôpitaux pour Indiens dans leurs circonscriptions reconnaissent le grand service que nos fonctionnaires, sous l'impulsion du directeur actuel, rendent aux Indiens et aux Esquimaux dont ils aident à améliorer la santé. Il suffit de voir comment la tuberculose a reculé depuis que nous avons établi des hôpitaux dans tout le pays à grands frais compte tenu que la population est d'environ 150,000 personnes. Le fait que la population indienne a recommencé à croître presque dès l'établissement de ce programme d'hospitalisation applicable à tout le pays est un excellent indice de l'efficacité de ce travail.

Le gouvernement du Canada ne cherche nullement à se soustraire à ses responsabilités. Dans le cas particulier sur lequel mon honorable ami a attiré l'attention, nous cherchons simplement, à des fins générales d'hospitalisation, avec le paiement d'une prime, à faire notre tâche plus efficacement, et nous n'avons pas pu nous entendre dans ce cas particulier. En Colombie-Britannique, nous avons pu l'incorporer à leur plan d'assurance-hospitalisation; un point c'est tout. Cela ne signifie pas qu'il y ait eu la moindre régression.

M. Patterson: Le ministre se rappelle peut-être qu'il y a quelque temps je lui ai parlé des problèmes qui se posent aux administrateurs de l'hôpital d'Abbotsford (Colombie-Britannique) quand ils ont affaire aux Indiens. Ainsi, il arrive souvent que des enfants indiens sont amenés à l'hôpital ou hospitalisés puis que, par suite du tempérament nomade de leurs parents, on ne les retrouve plus quand l'enfant est prêt à sortir de l'hôpital, ce qui oblige l'hôpital à prendre soin de ces enfants jusqu'à ce qu'on retrouve les parents, bien que l'enfant soit guéri depuis un certain temps. J'ai bien soulevé la question. Je sais, bien sûr, que la Colombie-Britannique a assumé la responsabilité des Indiens; au moins, elle les fait bénéficier du régime d'hospitalisation. On a demandé s'il serait possible de pourvoir à des installations où ces enfants seraient transportés, à la sortie de l'hôpital, au lieu de continuer à occuper des lits d'hôpital, dont il y a pénurie à Abbotsford. On a donné à entendre que ce serait peut-être possible à l'hôpital indien de Coqualeetza. On a construit

un nouveau rajout à cet hôpital. Le ministre m'a signalé qu'il ne serait pas possible de placer les enfants dans cette institution. Je me demandais si le ministre avait reconsidéré le problème et s'il avait des suggestions à faire pour alléger la situation en fournissant des locaux hospitaliers appropriés aux résidents d'Abbotsford?

M. Bryson: J'aimerais poser une autre question au sujet des Indiens. Tantôt le ministre a parlé de la fréquence de la tuberculose. Certes, il sait aussi bien que moi que cette fréquence était autrefois effarante. De fait, chez les Indiens, elle est actuellement 12 fois plus marquée que chez les blancs. Quel est le montant par habitant que le ministère verse en Colombie-Britannique au titre des traitements et des soins dans les hôpitaux et ailleurs.

L'hon. M. Martin: Pour les Indiens? Je ne comprends pas la question du député. A-t-elle trait aux Indiens?

M. Bryson: Oui.

L'hon. M. Martin: Le député demande combien nous payons au titre de la santé des Indiens en Colombie-Britannique en comparaison du montant affecté à la Saskatchewan, n'est-ce pas?

M. Bryson: Par habitant.

L'hon. M. Martin: Je ne crois pas que nous ayons ces données par habitant. Je tâcherai d'établir le calcul, mais on ne tient pas ces données par habitant.

(Le crédit est adopté.)

Service de santé des Indiens et des Esquimaux—
258. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$1,272,200.

M. Castleden: Le ministre pourrait-il nous donner la répartition des \$894,000 affectés à l'acquisition de bâtiments et ouvrages et du montant de \$387,000 destiné à l'achat d'équipement? Pourriez-vous me donner des chiffres approximatifs et me dire où les bâtiments sont situés?

L'hon. M. Martin: Le total est de \$1,272,000. La somme de \$410,000 est destinée au parachèvement de constructions en cours,—y compris la dispersion des bâtiments en bois à l'hôpital Charles Camsell, qui est notre principal hôpital pour tuberculeux à Edmonton, —un pavillon pour 29 infirmières à Sardis, un pavillon pour 29 infirmières à Miller-Bay et un pavillon pour 29 infirmières à Fort-Qu'Appelle. La somme de \$304,000 est affectée à l'amélioration et à la réfection d'établissements existants, y compris l'expansion de notre système d'approvisionnement d'eau et d'élimination des déchets à Moose-Factory, au raccordement au système municipal d'égout à Fort-Qu'Appelle, à la restauration